



Augmentation annuelle du loyer

Par **cassioppee**, le **18/12/2007** à **18:07**

Etant locataire d'un logement depuis le 1 juillet 2006, cette année ma propriétaire c'est permise de me faire une augmentation de loyer. Et j'aurais plusieurs demande à faire à ce sujet.
Voilà le mois dernier, elle m'a fait un courrier m'indiquant qu'elle venait de recevoir les indices de l'insee concernant l'augmentation du loyer et elle m'indique une augmentation de 5,53% est ce normal? Car normalement l'indice du 3ème trimestre n'est encore pas paru, et que l'indice du 2ème trimestre est de 2,76%, moins de la moitié de 5,53%. De plus je voulais savoir également dans le cas ou l'indice est paru, est ce qu'il doit y avoir un rappel de loyer depuis la date anniversaire du contrat, ici le 1 juillet?
D'autre part dans mon bail il n'est dit nul part que tous les ans il doit y avoir une augmentation de loyer, car l'article 4 concernant la révision du loyer a été barré, donc je me demandais si il devait y avoir effectivement une revision à la date anniversaire du bail ou non? car sur le site de l'insee il est dit que le loyer peut être révisé que si une close le prévoit, mais étant donné que dans mon bail l'article est barré cela me pose problème.
Je vous remercie de répondre assez rapidement à ma demande, car ma propriétaire attend que je lui règle la différence de loyer suite à cette augmentation.